

FORMATION PRÉPARATION À L'AIPR* CONCEPTEUR

*AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

OBJECTIFS :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires et situer les rôles des différents acteurs (Concepteur – Encadrant – Opérateur)
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition
- Savoir agir en tant que responsable de projet, savoir réaliser les démarches et formalités incombant aux responsables de projet, assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux



PERSONNES CONCERNÉES :

Salarié du maître d'ouvrage, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux

PREREQUIS :

Maîtrise du français
Avis de non-contre indication médicale

Accessibilité des personnes en situation de handicap nous contacter

DURÉE :

FORMATION INITIALE
1 JOUR / 7 HEURES

FORMATION RECYCLAGE
1 JOUR / 7 HEURES

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

4 à 12 personnes maximum par groupe

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de compétences AIPR en cas de réussite au QCM de 40 questions

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Méthodes adaptées aux groupes et aux modules :
active, démonstrative et interrogative
Ateliers d'apprentissage,
Entraînement au QCM

PROGRAMME DE FORMATION :

❖ Présentation du contexte AIPR :

- Présentation des principaux documents et des définitions à connaître.
- Présentation des acteurs, de leurs rôles, de leurs prérogatives et de leurs responsabilités.

❖ Procédures pour le responsable de projet avant chantier :

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet.
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC), et la détection de réseaux..
- Classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge.
- Clause dans les marchés de DCE.
- Marquage et piquetage.
- Compétence des personnels.
- Entraînement au QCM.

❖ Procédures exécutants avant les chantiers :

- Formulaire DICT.
- Analyse des réponses du DCE et du marché.
- Compétences des personnels.
- Application du guide technique.
- Lecture des indices et affleurants.
- Travaux sans tranchée.
- Entraînement au QCM.

❖ Procédures et actions à réaliser au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis.
- Constat de dommage.
- Opérations sur chantiers.

RECYCLAGE :

Renouvellement tous les 5 ans